

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Hérault inaugure un nouveau site à Béziers

Par [Marie Deschamps](#) | Le 14 février 2018 à 10h48



© CPAM Hérault.

Le 13 février 2018, l'Assurance Maladie de l'Hérault a officiellement inauguré son nouveau bâtiment à Béziers, en présence de son président, Eric Chaveroche ; de son directeur, Claude Humbert ; de Jean-Jacques Dray, représentant le directeur de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), Nicolas Revel ; de Frédéric Lacas, président de l'agglomération Béziers Méditerranée ; et du maire de Béziers, Robert Ménard.

Le bâtiment de Béziers est un projet essentiel pour l'Assurance Maladie. Il rassemble 300 agents venant des sites de Béziers (place Charles-de-Gaulle, la Devèze, Espace Marc) et d'Agde. Les services, auparavant disséminés sur ces 4 endroits à Béziers et Agde, sont aujourd'hui regroupés en un seul et unique lieu à Béziers, carrefour de l'Hours. Le service médical, le service social et le centre d'examen de santé sont hébergés sur place. « Ce regroupement nous permet d'offrir un meilleur accueil et un meilleur service au public », a déclaré Eric Chaveroche, président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Hérault. En effet, les locaux de Béziers offrent une plus grande praticité aux usagers : le regroupement des services facilite leurs démarches et permet de proposer un accompagnement plus global. Ce regroupement favorise une meilleure organisation de l'Assurance Maladie, en facilitant la communication et les relations interservices. Un bâtiment entièrement neuf et fonctionnel La construction des nouveaux locaux a représenté pour l'Assurance Maladie un

investissement de 16 millions d'euros. Il s'agit d'un bâtiment entièrement neuf et fonctionnel, construit par les promoteurs biterrois JVL Promotion et Clés du Sud. D'une surface de 4.970 m2, sur 9 niveaux, il propose un aménagement jugé plus rationnel des espaces de travail et un parking souterrain pour une partie du personnel. Certifié par le label Haute Qualité Environnementale (HQE), il permet de limiter les impacts de la construction sur l'environnement et d'assurer un environnement intérieur sain et confortable, pour assurer de bonnes conditions de travail aux salariés. Enfin, le regroupement des 4 sites dans un seul et unique bâtiment permet une meilleure optimisation des surfaces et engendre une diminution importante des coûts d'exploitation. Un emplacement stratégique L'emplacement du site de l'Hours est idéal pour les assurés, grâce à sa proximité avec le centre-ville. Son accès est facile par tous...

ARTICLE RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

S'ABONNER

Déjà abonné ? se connecter



MOTS-CLÉS : ADMINISTRATION

COMMENTAIRES

Vous devez être abonné pour commenter.

SE CONNECTER

[Pas encore abonné ?](#)

ANNONCES LÉGALES

Publiez votre annonce légale Attestation immédiate

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE



A lire après

Santé au travail : Pierre-François Canet réélu à la présidence de l'AIPALS Montpellier

Hérault : état de catastrophe naturelle pour Cazeville, Laroque, Saint-Mathieu-de-Trévières



ABONNEZ-VOUS À NOS NEWSLETTER



TOUTE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE ET ÉCONOMIQUE

48 € PAR AN

[S'ABONNER](#)

[A propos](#)

[Ligne éditoriale](#)

[Nous contacter](#)

[Annonces légales](#)

[Guide création entreprise](#)

[Mentions légales](#)

[CGV](#)

[Contenu illicite](#)